

RBPP : TED parcours de vie adulte



Ca y est ! Elle est enfin arrivée ! Après plusieurs mois d'attente la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles intitulée « Troubles Envahissant du Développement : interventions et parcours de vie adulte » ou RBPP TED parcours de vie adulte est parue.

Plusieurs groupes de travail s'étaient réunis pour travailler dessus et une consultation nationale des associations avait été effectuée en juillet 2017. Les RBPP ou Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles sont éditées par la Haute Autorité de Santé (HAS) ou par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm). Les RBPP ont pour objectif de promouvoir la bientraitance des personnes lors des accompagnements proposés par les dispositifs sociaux et/ou médico-sociaux, que cela soit en institution ou à domicile.

Deux premières RBPP concernent plus particulièrement les Troubles du Spectre de l'Autisme :

- La première est parue en 2009 et s'intitule : Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement
- La seconde est parue en 2012 et s'intitule : Autisme et autres troubles envahissants du développement, interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent

Cette troisième RBPP TED parcours de vie adulte parue hier (19 février 2018) est davantage centrée sur les problématiques des personnes autistes adultes, qui sont souvent passées au second plan par rapport aux problématiques d'accompagnement

des enfants. C'était d'ailleurs un des objectifs du troisième plan autisme de prendre davantage en considération les difficultés rencontrées par les personnes autistes adultes.

La RBPP TED parcours de vie adulte se compose comme suit :

- le passage de l'adolescence à l'âge adulte ;
- la participation de l'adulte autiste ;
- des rappels sur le diagnostic et les évaluations du fonctionnement chez l'adulte ;
- les interventions sur l'environnement de la personne (famille, professionnels, cadre de vie) ;
- l'accompagnement de l'adulte autiste et l'évaluation des effets attendus ;
- le parcours de santé ;
- la prévention et la gestion des comportements-problèmes ;
- le vieillissement.

La RBPP TED parcours de vie adulte donne des clés d'accompagnement permettant de favoriser la prise de décision de la personne elle-même afin de la remettre au cœur de son projet de vie et qu'elle subisse le moins possible les décisions d'autrui (professionnels d'accompagnement médico-social, famille, MDPH...). Pour cela l'accent est mis sur le respect des droits des personnes autistes. Les interventions proposées à l'adulte autiste doivent permettre la mise en œuvre au quotidien de ses droits, comme pour tout citoyen, notamment : le droit à la non-discrimination en raison du handicap, le droit à la dignité et à l'intimité, le droit à une vie personnelle, privée et familiale, la liberté d'aller et venir, la liberté de faire ses propres choix, le droit d'accès aux soins, le droit à l'exercice de ses droits civiques (notamment le droit de vote), le droit à un logement... A l'heure actuelle ces droits fondamentaux ne sont pas toujours respectés et cela concerne indistinctement les personnes autistes avec ou sans déficience intellectuelle.

L'inclusion en milieu ordinaire doit être privilégiée dès lors que cela ne met pas péril la sécurité de la personne. Les formes d'habitats en milieu ordinaire, existantes ou à développer doivent être recherchées et peuvent être couplées avec des services à domicile. En tout état de cause, cette RBPP TED parcours de vie adulte rappelle que l'hôpital, notamment l'hôpital spécialisé (anciennement dénommé hôpital psychiatrique), n'est pas un lieu de vie.

Les interventions et les apprentissages porteront surtout sur les points suivants :

- favoriser la communication orale, écrite ou par d'autres supports de communication (pictogramme, images...),
- aider aux interactions sociales pour favoriser l'autonomie et la socialisation, selon les capacités des personnes et la fatigue que cela engendre
- aider à l'expression et la régulation de ses propres émotions et l'identification de celles des autres,
- valoriser les centres d'intérêt restreints ou spécifiques en tant que compétences possibles et canaliser les comportements répétitifs envahissants,
- aider la personne à appréhender ses particularités sensorielles, en utilisant des outils comme le profil sensoriel
- développer et maintenir les liens amicaux et familiaux, lorsque c'est le souhait de la personne
- favoriser l'accès et l'éducation à une vie affective et sexuelle,
- faciliter l'accès aux études, la formation et l'emploi pour contribuer à une inclusion professionnelle et sociale,
- assurer l'accès aux activités culturelles, sportives ou de loisirs pour développer de nouvelles compétences et plus globalement la socialisation et l'estime de soi

Je tâcherais de rédiger prochainement un résumé de cette recommandation. Si vous êtes curieux, vous pouvez consulter les précédentes RBPP [ici](#)

Les RBPP se veulent être des guides d'action pour les professionnels du secteur médico-social et permettent d'informer sur ce qu'est l'autisme et ses particularités. Certes cela ne suffira pas à changer les mentalités et à ce que dès demain l'ensemble des personnes autistes trouvent leur place dans la société, mais c'est un point de départ.

Pour consulter cette nouvelle RBPP c'est [ici](#) :

RBPP TED parcours de vie adulte